

de navires assurant la traversée lorsque la saison bat son plein, pendant les mois de juin, juillet et août. Cette demande, formulée à de nombreuses reprises devant le comité permanent des transports et des communications, vient seulement d'être prise sérieusement en considération. A cet égard, nous nous sommes sentis encouragés il y a quelques jours quand le ministre des Transports (M. Jamieson) a déclaré dans une allocution prononcée à Saint-Jean (Terre-Neuve) que l'on mettait actuellement au point un programme visant à disposer de cabines supplémentaires au plus fort de la saison touristique, où les moyens disponibles ne suffisent pas à faire face à la demande. Il n'a pas précisé plus avant le projet du gouvernement. Peut-être aurons-nous l'occasion de poser des questions au ministre quand ce bill sera étudié au comité.

J'espère que le ministre sera présent au comité. Il ne nous a pas honoré de sa présence à la Chambre pendant le débat sur la deuxième lecture de ce bill fort important. Nous voulons savoir ce qu'il pense du service de transbordeurs à Terre-Neuve, celui qui assure la liaison vitale entre Terre-Neuve et la terre ferme du Canada. Ce service est fort important pour notre province du point de vue de l'industrie touristique qui revêt toujours plus d'importance d'année en année, et de l'industrie du transport des marchandises qui fonctionne toute l'année.

Même si les mois de pointe sont les mois de juin, juillet et août, le trafic normal doit encore traverser le golfe toute l'année. On a souvent dû refuser des clients parce que les installations n'étaient pas disponibles. Nous aurons des questions à poser au ministre là-dessus. A ce propos, permettez-moi de dire que le ministre nous a encouragés lorsqu'il a dit qu'il veillerait à obtenir un navire en remplacement du *Patrick Morris*, qui s'est englouti dans le golfe il y a quelques mois dans des circonstances tragiques. L'unité de remplacement devra être mise en service bientôt, car la saison touristique approche.

Puis-je maintenant parler du *n.m. Ambrose Shea*. Combien de fois, tant à la Chambre qu'en comité, avons-nous dû souligner au CN la nécessité absolue de promouvoir ce service qui pourrait s'avérer vital à l'industrie touristique dans ma province et qui pourrait être un maillon vital dans la structure générale du transport? Nous avons instamment prié le CN et le ministre de promouvoir ce service au moyen d'une campagne de publicité originale ainsi qu'en réduisant les taux. C'est ce qu'on a finalement décidé de faire. Tout comme le CN et le ministre, nous sommes heureux d'apprendre que la demande de service s'est accrue. L'achalandage est beaucoup plus important, dans la mesure où le service est maintenant vraiment justifié. Néanmoins, il nous a fallu endurer trois années d'irritations alors qu'on ne faisait aucune réclame pour ce service. Aucune promotion ne se faisait et les prix étaient trop élevés. Même aujourd'hui, il y a encore lieu de réduire les prix de ce service de la côte est de Terre-Neuve, entre *Argentia* et *Sydney*, pour le transport des camions, car les prix exigés sont injustes à l'égard des camionneurs. De toute évidence, les taux sont établis de façon à protéger le monopole du CN. Cela est injuste, à mon avis, et la question vaut d'être réexaminée.

Il y a d'autres choses dont nous nous inquiétons. L'une de ces choses est le service d'autocar qui remplace les [M. McGrath.]

trains de voyageurs. Ce service n'est pas ce qu'il devrait être. Certes, les autocars fournissent bien un service. Les statistiques indiquent que beaucoup de monde traverse Terre-Neuve à bord des autocars du *Canadien National*. Il reste que c'est une entreprise hasardeuse de traverser Terre-Neuve en autocar l'hiver, comme l'ont montré les événements des derniers jours.

Je suis donc amené à poser la question suivante: pourquoi ne supplée-t-on pas au service d'autocars du CN au moyen d'un service d'autorail. Ce service fonctionne dans le Nord de l'Ontario, ainsi qu'entre *Sydney* et *Truro*, en Nouvelle-Écosse. Pourquoi le service d'autocars de Terre-Neuve ne peut-il pas être renforcé d'un service d'autorail utilisant les voies qui traversent Terre-Neuve et assurant un service beaucoup plus sûr durant les mois d'hiver? C'est une suggestion que je veux très sérieuse et qu'il faudrait selon moi examiner avant de renvoyer le bill au comité.

La question des tarifs-marchandises, monsieur l'Orateur, demeure préoccupante. Depuis que le blocage a été supprimé, ces tarifs n'ont pas cessé d'augmenter. Et, bien sûr, on a transmis les hausses au consommateur. A Terre-Neuve, celui-ci doit déjà faire face au coût de la vie le plus élevé du pays. En dernière analyse, c'est le consommateur qui doit payer. Nous nous demandons quand cela finira et quand les tarifs accuseront une certaine stabilité qui nous permettra de nous dire: «Voilà ce à quoi nous devons faire face.» Quand le comité sera saisi du bill, nous voulons que le chemin de fer nous donne l'assurance qu'il n'envisage pas de nouvelles hausses des tarifs-marchandises à Terre-Neuve.

Puis, monsieur l'Orateur, il y a la question des hôtels du CN, maintes fois soulevée à la Chambre. On n'y respecte pas les lois du salaire minimum adoptées par le Parlement fédéral. On refuse de reconnaître la compétence de ce dernier en matière de salaire minimum. Sauf erreur, la question fait l'objet d'une affaire en instance dans une des provinces du pays. Je trouve fort inquiétant que les hôtels du *Canadien National* n'observent pas les lois du salaire minimum établies par le Parlement qui a juridiction en la matière et qui a fixé le salaire minimum à \$1.65. J'estime que les tribunaux devraient se pencher sur cette question. Je sais qu'elle préoccupe beaucoup le ministre du Travail (M. Mackasey) qui s'y est beaucoup intéressé.

Il est survenu dans tout le pays une grave situation qui touche les syndicats concernés dans le réseau hôtelier du CN. A ce moment-ci de l'année, les syndicats négocient normalement de nouvelles conventions. Ils se trouvent alors forcés de dire qu'ils ne peuvent signer de conventions parce qu'ils doivent attendre les décisions du tribunal et du gouvernement fédéral sur la question de la législation du salaire minimum. Chez moi, à Terre-Neuve, le CN exploite plusieurs hôtels. A *Saint-Jean*, les employés de l'hôtel du CN reçoivent moins, et parfois, si l'on considère le nombre d'heures de travail, bien moins que le salaire minimum horaire de \$1.65 décrété par le Parlement. Cette question est, je crois, extrêmement grave.